

LES SOUTIENS AU BAFD - Informations valables en date du 23 février 2017

	STRUCTURE	AIDES INDIVIDUELLES	AIDES TERRITORIALES	FORMULAIRE	CONTACT
CALVADOS	CAF du Calvados	Aide de 200 € à l'issue du premier stage pratique Critères : Quotient familial qui dépend de la composition familiale et des revenus (plafond 1 000 €).	Aides possibles aux formations BAFA dans le cadre des contrats enfance jeunesse, signés avec les collectivités territoriales.	http://www.caf.fr/	C.A.F 8 avenue du Six-Juin 14 023 - Caen Cedex 9 Tél : 02 31 30 90 30 - www.caf.fr
MANCHE	CAF de la Manche		Aides possibles aux formations BAFA dans le cadre des contrats enfance jeunesse, signés avec les collectivités territoriales.		C.A.F 63 boulevard Amiral Gauchet 50 306 Avranches cedex Tél. : 0 810 25 50 10 - www.caf.fr
ORNE	Conseil Départemental 61	Aide de 280 € après le 1^{er} stage pratique et avant la session de perfectionnement Critères : Être domicilié dans l'Orne.		www.orne.fr onglet «sports et jeunesse»/«aides»/«aides à la jeunesse»/«formulaires utiles»	Conseil départemental de l'Orne - Bureau sport et jeunesse Hôtel du département - 27 boulevard de Strasbourg BP 528 - 61017 Alençon cedex Tél. : 02 33 81 61 80 - pjp.sport-jeunesse@orne.fr
	CAF de l'Orne	Aide de 200€ à l'issue du stage de formation générale Critères : Être résidents dans l'Orne. Être ou non allocataire de la CAF de l'Orne. Sans condition de ressources. Déposer la demande dans le délai de 6 mois maximum suivant l'inscription à la session de formation générale	Aides possibles aux formations BAFA dans le cadre des contrats enfance jeunesse, signés avec les collectivités territoriales		C.A.F 14 rue du 14 ^{ème} Hussard 61 021 Alençon cedex Tél. : 0 810 25 61 10 - www.caf.fr
	MSA	Aide de 220 € par stage dans la limite de deux sessions. Critères : Sans conditions de ressources pour les 16 à 25 ans, à charge des familles allocataires de la MSA, ou adhérents de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.			M.S.A 52 boulevard du 1 ^{er} chasseur 61 011 Alençon cedex Tél. : 02 33 31 40 00 - www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr
EURE	CAF de l'Eure	Conditions d'attribution : Etre ressortissant du régime général, de la SNCF, de la RATP, ou agent des industries électriques ou gazières (EDF, GDF, ...) - Etre allocataire, conjoint, enfant ou personne à charge d'une famille bénéficiaire de prestations familiales ou sociales - Etre âgé de 21 ans minimum et être titulaire du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, assorti d'une expérience d'animation avoir un quotient familial inférieur ou égal à 600 euros le mois de la demande Conditions relatives à l'organisme de formation : être habilité auprès du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports l'organisme de formation s'engage en plus de la formation à contribuer à la recherche du premier poste d'animation. Modalités de paiement : 250€ versés au stagiaire dans la limite des frais supportés			C.A.F 11 allée des Soupirs CS 82 601 27026 EVREUX cedex Tél : 02 32 38 99 19 (service Unité Logement et Cadre de Vie)
	MSA	Critères : Etre allocataire, Pas de limite d'âge pour le BAFD Modalités : Demande à présenter à l'issue du stage au plus tard une année de date à date après la formation - Versement à l'allocataire directement d'un montant de 200€			MSA Haute-Normandie Cité de l'agriculture 76230 BOIS-GUILLAUME - Tél. : 02 35 60 06 00
SEINE MARITIME	CAF de la Seine-Maritime	Aide pouvant aller de 200 à 400€ selon votre quotient familial Critères : Être allocataire ou enfant allocataire de la CAF Seine-Maritime au moment de la demande - Remplir les conditions pour entrer en cursus BAFD - Etre inscrit auprès d'un organisme de formation habilité - Déposer sa demande dans un délai de 3 mois maximum après l'inscription à la formation.			CAF Seine-Maritime 4 rue des Fourgettes - CS 86017 - 76017 ROUEN cedex Tél. : 02 35 52 66 74
	MSA	Critères : Etre allocataire - Pas de limite d'âge pour le BAFD Modalités : Demande à présenter à l'issue du stage au plus tard une année de date à date après la formation - Versement à l'allocataire directement d'un montant de 200€			MSA Haute-Normandie Cité de l'Agriculture 76230 BOIS-GUILLAUME 02 35 60 06 00
AIDES REGIONALES	Région Normandie	L'@too Formation BAFA-BAFD est un nouvel avantage de la Cart'@too. Ce bon de 40 € octroie une réduction immédiate lors de l'inscription à une session de formation au BAFA ou au BAFD. Si le jeune adhère à la Cart'@too l'année suivante, il pourra bénéficier d'une autre réduction de 40 €. Cette aide est également cumulable avec les aides apportées par d'autres financeurs. Pour adhérer aux @toos Loisirs et bénéficier de ces réductions, recevoir le carnet d'@toos, il faut avoir entre 15 ans et 25 ans, résider ou être en formation dans le département du Calvados, de la Manche, ou de l'Orne et s'acquitter des droits d'adhésion de 10 €.			Renseignements et inscription : https://cartatoo.normandie.fr/
	Pôle Emploi				Votre Conseiller Pôle Emploi 220 rue de l'Avenir 14650 CARPIQUET
	Uniformation	Si vous êtes adhérents à UNIFORMATION, les formations BAFA et BAFD des salariés de votre structure peuvent être financées sur votre budget formation. Ces formations peuvent, sous certaines conditions, être financées sur les fonds mutualisés de votre branche professionnelle.			Tél. employeurs : 09 69 32 79 79 Tél. salariés : 09 69 32 05 55 basse-normandie@uniformation.fr



DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE NORMANDIE

LES SOUTIENS AUX FORMATIONS BAFA - BAFD EN NORMANDIE

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Les sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA et du BAFD sont organisées par des organismes de formation habilités par décision du ministre chargé de la jeunesse.

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de la démarche de simplification des procédures administratives, permet via son site internet de gérer l'ensemble des démarches relatives à ces diplômes et notamment :

- >>> S'inscrire et suivre en ligne l'évolution de son cursus de formation BAFA et/ou BAFD ;
- >>> Si vous êtes déjà titulaire du BAFA, de vous inscrire à une qualification complémentaire telle que la surveillance des baignades ;
- >>> Si vous êtes diplômé BAFD, d'obtenir le renouvellement de votre autorisation d'exercer (RAE) tous les 5 ans.
- >>> Renouveler votre qualification «surveillance des baignades» BAFA (tous les 5 ans).

Des aides au financement de ces formations sont possibles et cette plaquette les recense pour la région Normandie. L'équipe du Pôle Jeunesse-Vie Associative de la DRDJSCS Normandie est à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans votre engagement.

Contact DRDJSCS Normandie Pôle régional Jeunesse et Vie Associative

• **Siège : 55 rue Amiral Cécille BP 1358 - 76 179 ROUEN cedex 1**
Jennifer RENOULT : Tél. : 02 32 18 15 53 - jennifer.renault@drjscs.gouv.fr

• **Antenne : 2 place Jean Nouzille 14054 CAEN cedex 4**
Catherine QUERO : Tél. : 02 31 52 73 73 - catherine.quero@drjscs.gouv.fr
Arthur ROMÉ : Tél. : 02 31 52 73 44 - arthur.rome@drjscs.gouv.fr

EDITORIAL



**BAFA - BAFD :
DES FORMATIONS DE QUALITE
AVEC DES AIDES IMPORTANTES**

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant le temps de leurs loisirs et de leurs vacances. Ils s'articulent autour du projet éducatif de l'organisateur et d'un projet pédagogique élaboré par le directeur en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative. Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ce sont également des sociétés commerciales ou des particuliers.

Les formations au BAFA et BAFD ont pour objectif de préparer les équipes et les directeurs à exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles. Des aides existent en Normandie et le réseau développé des formateurs permettra aux intéressés de bénéficier d'un apprentissage optimal. Merci de votre engagement en direction de la jeunesse et des citoyens de demain.

Sylvie MUYON-PORTE
Directrice Régionale
et Départementale

LES SOUTIENS AU BAFA - Informations valables en date du 23 février 2017

	STRUCTURE	AIDES INDIVIDUELLES	AIDES TERRITORIALES	FORMULAIRE	CONTACT
CALVADOS	Conseil Départemental 14	Aide de 100€ pour la session de formation générale. Critères : Etre âgé de 17 à 25 ans, résider de façon permanente dans le Calvados. Retourner son dossier dûment complété à l'organisme de formation, 15 jours avant le début de la formation.			Conseil départemental du Calvados DGA Education, Jeunesse et Culture Rue Saint-Laurent BP 20520 - 14035 CAEN cedex 1 Tél. : 02 31 57 12 37 - www.calvados.fr
	CAF du Calvados	Aide de 115 € pour la session de formation générale. Critères : Quotient familial qui dépend de la composition familiale et des revenus (<i>plafond 650 €</i>). Aide de 91,47 € pour l'ensemble de la formation. - Aide majorée de 15,24 € pour une session d'approfondissement « accueil de jeunes enfants ». Critères : Sans conditions de ressources. Demande trois mois maximum après la fin de la formation.	Aides possibles aux formations Bafa dans le cadre des contrats enfance jeunesse, signés avec les collectivités territoriales		C.A.F 8 avenue du Six-Juin 14 023 - CAEN cedex 9 Tél : 02 31 30 90 30 - www.caf.fr
	MSA	Aide de 150 € maximum pour l'ensemble de la formation. Critères : Être allocataire MSA en prestations familiales ou, à défaut, être assuré maladie agricole dans le cas d'une famille avec un seul enfant ou dernier enfant ; avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1 300€ (<i>inférieur ou égal à 1 000 € à partir du 1^{er} avril 2012</i>).		Imprimé délivré en téléphonant au service Prestations ASS (MSA)	M.S.A Côtes Normandes 37 rue de Maltot 14 026 - CAEN Cedex 9 Tél. : 02 31 25 39 39 - www.msa-cotesnormandes.fr
MANCHE	CAF de la Manche	Aide de 91,47 € à l'issue de la session d'approfondissement. - Aide majorée de 15,24 € pour une session d'approfondissement « accueil de jeunes enfants ». Critères : Sans conditions de ressources. Demande trois mois maximum après la fin de la formation.	Aides possibles aux formations Bafa dans le cadre des contrats enfance jeunesse, signés avec les collectivités territoriales		C.A.F 63 Boulevard Amiral Gauchet 50 306 AVRANCHES cedex Tél. : 0 810 25 50 10 - www.caf.fr
	MSA	Aide de 150 € maximum pour l'ensemble de la formation. Critères : Être allocataire MSA en prestations familiales ou, à défaut, être assuré maladie agricole dans le cas d'une famille avec un seul enfant ou dernier enfant ; avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1 300€ (<i>inférieur ou égal à 1 000 € à partir du 1^{er} avril 2012</i>).		Imprimé délivré en téléphonant au service Prestations ASS (MSA)	M.S.A Côtes Normandes 9 place du Champ de Mars CS 80205 50 005 SAINT-LO cedex Tél. : 02 31 25 39 39 - www.msa-cotesnormandes.fr
ORNE	Conseil Départemental 61	Aide de 200 € maximum par stagiaire pour tout le cursus BAFA (soit 100€ par session). Critères : Être domicilié dans l'Orne. La demande de bourse se fait en deux fois au moment de la confirmation d'inscription à chaque stage, par l'organisme de formation.		www.orne.fr onglet «sports et jeunesse»/«aides»/«aides à la jeunesse»/«formulaire utiles»	Conseil départemental de l'Orne - Bureau sport et jeunesse Hôtel du département - 27 boulevard de Strasbourg - BP 528 61 017 – AILENCON cedex Tél. : 02 33 81 61 80 - pjp.sport-jeunesse@orne.fr
	CAF de l'Orne	Aide de 91,47 € majorée de 15,24 € si la session d'approfondissement est centrée sur l'accueil du jeune enfant - Aide complémentaire de 350 € Critères : Être résidents dans l'Orne. Être ou non allocataire de la CAF de l'Orne. Sans condition de ressources. Déposer la demande dans le délai de 3 mois maximum suivant l'inscription à la session d'approfondissement	Aides possibles aux formations Bafa dans le cadre des contrats enfance jeunesse, signés avec les collectivités territoriales		C.A.F 14 rue du 14 ^{ème} Hussard 61 021 ALENCON cedex Tél. : 0 810 25 61 10 - www.caf.fr
	MSA	Aide de 220 € par stage dans la limite de deux sessions. Critères : Sans conditions de ressources pour les 16 à 25 ans, à charge des familles allocataires de la MSA, ou adhérents de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.		M.S.A 52 boulevard du 1 ^{er} chasseur 61 011 ALENCON cedex Tél. : 02 33 31 40 00 - www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr	
EURE	CAF de l'Eure	Formation session générale : Conditions relatives au demandeur : Etre âgé de 17 ans minimum et domicilier dans l'Eure, Etre ressortissant du régime général, de la SNCF, de la RATP, ou agent des industries électriques ou gazières (EDF, GDF, ...), être allocataire, conjoint, enfant ou personne à charge d'une famille bénéficiaire de prestations familiales ou sociales avoir un quotient familial inférieur ou égal à 600 euros le mois de la demande - Conditions relatives à l'organisme de formation : Etre habilité auprès du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, l'organisme de formation s'engage en plus de la formation à contribuer à la recherche du premier poste d'animation - Modalités de paiement : 250 euros versés au stagiaire dans la limite des frais supportés - Formation session d'approfondissement : Condition d'attribution : Etre âgé de 17 ans minimum et domicilié dans l'Eure ne pas être ressortissant de la MSA. Conditions relatives à l'organisme de formation : IDEM formation session général (ci-dessus) - Modalité de paiement : (aide versée au stagiaire) : 91,47€ pour le BAFA - 106,71€ pour le BAFA option petite enfance			Caf de l'Eure 11 allée des Soupirs CS 82 601 27026 EVREUX cedex Tél : 02 32 38 99 19 (service Unité Logement et Cadre de Vie)
	MSA	Critères : Etre allocataire, Avoir moins de 23 ans pour le BAFA Modalités : Demande à présenter à l'issue du stage au plus tard une année de date à date après la formation - Versement à l'allocataire directement d'un montant de 200 euros			MSA Haute-Normandie Cité de l'agriculture 76230 BOIS-GUILLAUME - Tél. : 02 35 60 06 00
SEINE MARITIME	Conseil Départemental 76	Critères d'attribution : Stage « de base » du BAFA en internat Jeunes de 17 à 25 ans au 1er jour du stage Jeunes résidant dans le département de Seine-Maritime (hors résidence étudiante provisoire) Avoir un quotient familial CAF ou MSA inférieur ou égal à 700 euros (le QF des parents sera pris en compte si le jeune vit au domicile De ses parents) - Modalité d'attribution et de versement : Sur la base d'une convention, l'aide est versée à l'organisme de formation choisi par le jeune, à hauteur de 200 euros par inscrit. La subvention est versée à l'issue du stage de base en déduction du montant total de la formation de base BAFA.			Conseil Départemental de Seine-Maritime Direction de la Jeunesse et des Sports - Service Jeunesse 21 rue du Crosne 76000 ROUEN Tél : 02 35 52 64 23 - Fax : 02 35 52 64 40
	CAF de la Seine-Maritime	Aide pouvant aller de 300 euros à 500 euros selon votre quotient familiale . Une majoration de 50 euros est accordée aux stagiaires optant pour la spécialisation relative à l'accueil d'enfant porteur de handicap dans le cadre du stage de perfectionnement. Critères : Remplir toutes les conditions pour entrer en cursus BAFA, Respecter tous les délais exigés par le cursus BAFA, Être allocataire ou enfant allocataire de la CAF Seine-Maritime au moment de la demande		elodie.brizard@cafseine maritime.cnafmail.fr enfance-jeunesse.cafseine maritime@caf.cnafmail.fr	CAF Seine-Maritime 4 rue des Fourgettes - CS 86017 - 76017 ROUEN cedex Tél. : 02 35 52 66 74
	MSA	Critères : Etre allocataire, Avoir moins de 23 ans pour le BAFA Modalités : Demande à présenter à l'issue du stage au plus tard une année de date à date après la formation - Versement à l'allocataire directement d'un montant de 200 euros			MSA Haute-Normandie Cité de l'Agriculture 76230 BOIS-GUILLAUME 02 35 60 06 00
AIDES REGIONALES	Région Normandie	L'@too Formation BAFA-BAFD est un nouvel avantage de la Cart'@too. Ce bon de 40 € octroie une réduction immédiate lors de l'inscription à une session de formation au BAFA ou au BAFD. Si le jeune adhère à la Cart'@too l'année suivante, il pourra bénéficier d'une autre réduction de 40 €. Cette aide est également cumulable avec les aides apportées par d'autres financeurs. Pour adhérer aux @toos Loisirs et bénéficier de ces réductions, recevoir le carnet d'@toos, il faut avoir entre 15 ans et 25 ans, résider ou être en formation dans le département du Calvados, de la Manche ou de l'Orne et s'acquitter des droits d'adhésion de 10 €.			Renseignements et inscription : https://cartatoo.normandie.fr/
	Pôle Emploi				Votre Conseiller Pôle Emploi
	Uniformation	Si vous êtes adhérents à UNIFORMATION, les formations BAFA et BAFD des salariés de votre structure peuvent être financées sur votre budget formation. Ces formations peuvent, sous certaines conditions, être financées sur les fonds mutualisés de votre branche professionnelle.			Tél. employeurs : 09 69 32 79 79 Tél.salariés : 09 69 32 05 55 basse-normandie@uniformation.fr